

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005



Réf dossier n° PM01082203



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

520 ROUTE DU SEL

24220 CASTELS ET BEZENAC

Donneur d'ordre

MR DESCHARMES FRANCIS
520 ROUTE DU SEL

24220 CASTELS ET BEZENAC

Propriétaire

MR DESCHARMES FRANCIS
520 ROUTE DU SEL

24220 CASTELS ET BEZENAC

Date de mission

01/08/2022

Opérateur

MR MINARD PHILIPPE

SARL SEGUIER

2 RUE GAMBETTA - 24000 PERIGUEUX Tel. - 05 53 05 83 18 ; Fax - 05 53 03 45 15
Email - contact@groupeexpertimmo.com - N° Siret : 525 033 916

Sommaire

RAPPORT DE SYNTHÈSE	3
ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES	4
DESIGNATION DE L'IMMEUBLE	4
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	4
DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	4
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS	5
IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION	8
IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION	8
MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES	9
CONSTATATIONS DIVERSES	9
ÉTAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE	11
DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	11
IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE	11
IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR	11
CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES	12
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	12
EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS	17
ANOMALIES IDENTIFIEES	17
ANNEXES	20
ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION	20
ATTESTATION SUR L'HONNEUR	22
ATTESTATION D'ASSURANCE	23

RAPPORT DE SYNTHESE

Les présentes conclusions sont indiquées à titre d'information. Seuls les rapports réglementaires complets annexes comprises pourront être annexés à l'acte authentique.

Date d'intervention : **01/08/2022**

Opérateur : **MR MINARD PHILIPPE**

Localisation de l'immeuble		Propriétaire
Type : Maison individuelle	Etage : na	Civilité : MR
Adresse : 520 ROUTE DU SEL	N° lot(s) : na	Nom : DESCHARMES FRANCIS
	Lots divers : na	Adresse : 520 ROUTE DU SEL
Code postal : 24220	Section cadastrale : D	Code postal : 24220
Ville : CASTELS ET BEZENAC	N° parcelle(s) : 1281	Ville : CASTELS ET BEZENAC
	N° Cave : na	

* na=non affecté

ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(Selon l'arrêté du 7 mars 2012 - Norme NF P 03-201)

Conclusion :

Absence d'indice de présence de termites.

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Etiquette : D / B (voir recommandations)

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Confère ERP ci joint

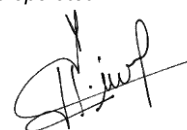
ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

(Fascicule de documentation NF C 16-600)

Présence d'anomalie(s).

Le présent document ne constitue qu'une note de synthèse provisoire. Elle ne pourra en aucun cas se substituer aux rapports réglementaires complets annexes comprises et ne peut être produite qu'à titre indicatif. Elle ne pourra être valablement annexée à l'acte authentique de vente du bien concerné.

Signature opérateur :



ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 7 mars 2012 – Norme NF P 03-201 - Février 2016

Réf dossier n° PM01082203

A – Désignation de l'immeuble

LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS		PROPRIETAIRE
Adresse : 520 ROUTE DU SEL Code postal : 24220 Ville : CASTELS ET BEZENAC Immeuble bâti : oui Mitoyenneté : non Nombre de niveaux : 2	Type de bien : Maison individuelle Section cadastrale : D N° parcelle(s) : 1281	Qualité : MR Nom : DESCHARMES FRANCIS Adresse : 520 ROUTE DU SEL Code postal : 24220 Ville : CASTELS ET BEZENAC

B – Désignation du donneur d'ordre








IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	MISSION
Qualité : MR Nom : DESCHARMES FRANCIS Adresse : 520 ROUTE DU SEL Code postal : 24220 Ville : CASTELS ET BEZENAC Informations collectées auprès du donneur d'ordre Présence de termites : Non communiqué Traitements anti-termites antérieurs : Non communiqué	Date de mission : 01/08/2022 Documents remis : Aucun document technique fourni Notice technique : Accompagnateur : MR DESCHARMES FRANCIS Durée d'intervention : 01H30 Zone délimitée par arrêté préfectoral : OUI

C – Désignation de l'opérateur de diagnostic






IDENTITE DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC	
Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL SEGUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code Postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N°de siret : 525 033 916	Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX Le : 16/05/2021 N° certification : 10728460 Cie d'assurance : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Norme méthodologique ou spécifique technique utilisée : Norme NF P 03-201



Nombre total de pages du rapport : 7

D - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

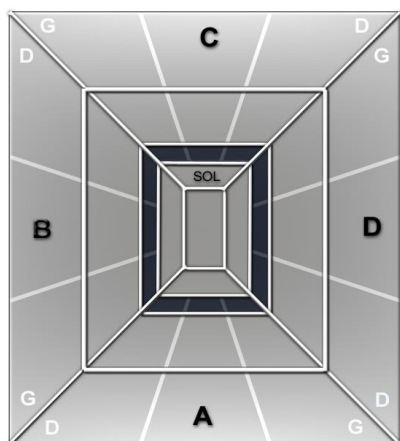
Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	1 Terrasse couverte 	<i>Plancher bas carrelage , Murs enduit , Plafond lambris + Charpente bois</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	2 Entrée 1 	<i>Porte bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	3 Pièce à vivre 1 	<i>Porte bois , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage + bois , Murs peinture , Fenêtre aluminium + PVC , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	4 Cellier 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois , Plancher bas carrelage , Murs briques , Plafond Solivage bois + Osb</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	5 Garage 	<i>Porte bois + peinture + métal , Huisserie bois + métal , Plancher bas béton , Murs briques , Plafond Solivage bois + Osb</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	6 Pièce à vivre 2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs papier peint , Fenêtre PVC , Plafond lambris</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	7 Entrée 2 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs papier peint , Plafond lambris</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	8 W.C 1 	Porte bois , Plancher bas carrelage , Murs papier peint , Plafond lambris	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	9 Couloir 	Porte bois , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs papier peint , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	10 Chambre 1 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs papier peint , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	11 Chambre 2 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	12 W.C 2 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	13 Chambre 3 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Fenêtre PVC , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	14 Dressing 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois , Murs peinture , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	15 Salle d'eau 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Plinthes carrelage , Murs peinture + carrelage , Plafond peinture	Absence d'indice d'infestation de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
Rdc	16 Salle de bains 1 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas carrelage , Murs carrelage , Fenêtre PVC , Plafond peinture</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	17 Pool house 	<i>Plancher bas carrelage , Murs enduit , Fenêtre Vollets roulants , Plafond lambris</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	18 Local technique 	<i>Porte bois + peinture , Plancher bas béton , Murs parpaings + briques , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	19 Four 	<i>Plancher bas béton + Arbres, arbustes, végétaux , Murs pierre , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	20 Abri de jardin 	<i>Porte bois , Plancher bas béton , Murs bois , Plafond Charpente bois + Tuiles</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
Rdc	21 Abords immédiats 	<i>Plancher bas Arbres, arbustes, végétaux</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	22 Mezzanine 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas parquet flottant , Plinthes bois + peinture , Murs papier peint , Fenêtre bois , Plafond lambris</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	23 Débarras 	<i>Porte bois + peinture , Huisserie bois , Murs Isolant , Plafond Isolant</i>	Absence d'indice d'infestation de termites.

Bâtiments et parties de bâtiments visités		Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultat du diagnostic d'infestation
Niveau	Partie		
1er étage	24 Combles 	Plancher bas Isolant , Murs briques , Plafond Charpente bois + Tuiles	Absence d'indice d'infestation de termites.
1er étage	25 Salle de bains 2 	Porte bois + peinture , Huisserie bois + peinture , Plancher bas linoléum , Plinthes carrelage , Murs carrelage , Fenêtre bois , Plafond lambris	Absence d'indice d'infestation de termites.

SCHEMA TYPE DE LA PIECE



Mur A : Mur d'accès au local
Mur B : Mur gauche
Mur C : Mur du fond
Mur D : Mur droit

Abréviations : G=gauche, D=droite, H=Haut, B=bas, Int=intérieur, Ext=extérieur Fen=fenêtre M=milieu

E - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Locaux non visités	Justification
Néant	Néant

F - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Mezzanine	Doublage du plafond sous rampant : Charpente partiellement visible
Grenier	Doublage du plafond sous rampant : Charpente partiellement visible
Salle de bains 2	Doublage du plafond sous rampant : Charpente non visible
Pool House	Doublage du plafond sous rampant : Charpente non visible

Commentaires généraux :

Faces cachées (Plinthes, doublage des murs et plafonds, revêtements de sol,...), sondages et contrôles impossibles sans destruction. Nous restons à disposition du propriétaire ou du donneur d'ordre pour une contre visite afin de lever ces réserves

G – Moyens d'investigation utilisés

A tous les niveaux y compris les niveaux inférieurs non habités (caves, vides sanitaires, garages...)

- examen visuel des parties visibles et accessibles ;
 - recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;
 - examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons,...) ;
 - examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sols ou muraux,...) ;
 - recherche et examen des zones favorables au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, zones humides, branchements d'eau, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, etc.).
- sondage des bois
- sondage de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en contact avec les maçonneries font l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations superficielles telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

H – Constatations diverses

Local	Constatation
Abri de jardin	Autres agents de dégradation biologique du bois
Mezzanine	Autres agents de dégradation biologique du bois

Commentaires généraux : Autres agents de dégradation biologique du bois ,

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Elle se limite exclusivement au constat de présence ou d'absence de trace de termites. Cet examen ne nous substitue pas dans la garantie de contrôle de vices cachés visée par l'article 1641 et suivants du Code Civil.

La durée de validité de ce rapport est fixée à moins de six mois (décret n°2006-1653 du 21 décembre 2006). Passé ce délai, il devra être actualisé.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement et avec l'autorisation écrite préalable de son auteur.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

expertimmo

diagnostics

DATE DU RAPPORT : **01/08/2022**
OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET

expertimmo
2 Rue Gambetta
24000 PERIGUEUX
T. 05 53 05 83 18
contact@grouperexpertimmo.com

SIGNATURE



NOTE 3 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTE 4 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX)**.

ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Selon l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation.

Réf dossier n° PM01082203

1 – Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

LOCALISATION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	IDENTITE DU PROPRIETAIRE DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES	
Adresse : 520 ROUTE DU SEL Code postal : 24220 Ville : CASTELS ET BEZENAC Désignation et situation du lot de (co) propriété Section cadastrale : D N° parcelle(s) : 1281	Qualité : MR Nom : DESCHARMES FRANCIS Adresse : 520 ROUTE DU SEL Code postal : 24220 Ville : CASTELS ET BEZENAC	Type de bien : Maison individuelle Année de construction : 2000 Année de réalisation de l'installation d'électricité : 2000 Distributeur d'électricité : Enedis Identifiant fiscal (si connu) : Non communiqué
Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification : Néant		

2 – Identification du donneur d'ordre

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE	
Qualité : MR Nom : DESCHARMES FRANCIS Adresse : 520 ROUTE DU SEL Code postal : 24220 Ville : CASTELS ET BEZENAC	Date du diagnostic : 01/08/2022 Date du rapport : 01/08/2022 Téléphone : Adresse internet : Accompagnateur : MR DESCHARMES FRANCIS Qualité du donneur d'ordre : Propriétaire

3 – Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

IDENTITE DE L'OPERATEUR	
Nom et raison sociale de l'entreprise : SARL SEQUIER Nom : MR MINARD PHILIPPE Adresse : 2 RUE GAMBETTA Code postal : 24000 Ville : PERIGUEUX N° de siret : 525 033 916	Certification de compétence délivrée par : BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE Adresse : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX N° certification : 10728460 Sur la durée de validité du 16/05/2021 au 15/05/2028 Cie d'assurance de l'opérateur : AXA FRANCE IARD N° de police d'assurance : 6930372704 Date de validité : 31/12/2022 Référence réglementaire spécifique utilisée : Norme NF C 16-600

Nombre total de pages du rapport : 9

Durée de validité du rapport : 3 ans

4 – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits ;

5 – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

Applicable pour les domaines 1 à 6, les installations particulières et les informations complémentaires

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C 16-600

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

LEP : liaison équipotentielle LES : liaison équipotentielle supplémentaire DDHS : disjoncteur différentiel haute sensibilité

1 Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B1.3.b	Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. Commentaire : Situé à l'extérieur		
B1.3.i	Le dispositif assurant la coupure d'urgence est placé dans une armoire, un tableau, un placard ou une gaine dont la porte est fermée à l'aide d'une clé ou d'un outil. Commentaire : Situé dans le coffret		

2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

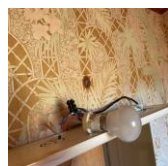
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires
----------------	---	----------------	------------------------------------


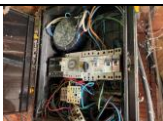
			(3) correctement mises en œuvre
Néant	Néant	Néant	Néant

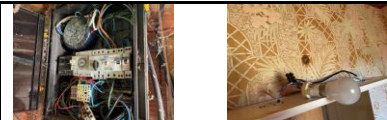
3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B4.3.e	<p>Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants.</p> <p>Commentaire : Sections insuffisantes</p>		




4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B6.3.1.a	<p>Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).</p> <p>Commentaire : Connexions et appareillages non adaptés au volume dans lequel ils sont situés</p>		



5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.			
N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B7.3.a	<p>L'enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.</p> <p>Commentaire : Appareillages endommagés. Manques caches de protection</p>		
	 		
B7.3.d	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.</p> <p>Commentaire : Dominos de raccordement non protégés accessibles. Connexions non protégées accessibles</p>		

			
B8.3.e	<p>Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.</p> <p>Commentaire :</p>		
			

6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre
B8.3.b	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.</p> <p>Commentaire : Douilles Luminaires extérieurs</p>		
			

Installations particulières :

PI, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privée ou inversement

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine Informations complémentaires

N° article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies
Néant	Néant

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations complémentaires (IC)
B11.a.1	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B11.b.1	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B11.c.1	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

6 – Avertissement particulier

Points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés :

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon le fascicule de	Motifs

documentation NF C 16-600 – Annexe C		
B3.3.1.b	Élément constituant la prise de terre approprié	Non visible (Valeur terre conforme)
B3.3.4.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Non visible
B3.3.4.d	Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs	Non visible
B4.3.j2	Courants assignés (calibres) adaptés de plusieurs interrupteurs différentiels placés en aval du disjoncteur de branchement et protégeant tout ou partie de l'installation (ou de l'interrupteur différentiel placé en aval du disjoncteur de branchement et ne protégeant qu'une partie de l'installation)	
B5.3.b	Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non visible
B5.3.d	Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et aux masses	Non visible
Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée		

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Installations, parties d'installation ou spécificités non couvertes

Les installations, parties de l'installation ou spécificités cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent DIAGNOSTIC :

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E1)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

N° article (1)	Libellé des constatations diverses (E3)
Néant	Néant

(1) Référence des anomalies selon la norme NF C 16-600

7 – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). L'installation fait également l'objet de constatations diverses.

DATE DU RAPPORT : **01/08/2022** DATE DE VISITE : **01/08/2022**
OPERATEUR : **MR MINARD PHILIPPE**

CACHET



SIGNATURE

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle 92937 Paris-la-Défence CEDEX)**.

8 – Explications détaillées relatives aux risques encourus

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie, ou d'intervention sur l'installation électrique.

Protection différentielle à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Matériels électriques présentant des risques de contacts directs

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques lorsqu'ils sont trop anciens n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (tels que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

ANNEXE 1 : Points examinés au titre de l'état de l'installation intérieure d'électricité

Liste des points	Examen visuel	Essai	Mesurage
NOMBRE TOTAL DE POINTS A EXAMINER	49	9	12
1 - Appareil général de commande et de protection			
Présence	X		
Emplacement	X		
Accessibilité	X		
Caractéristiques techniques (Type d'appareil, type de commande, type de coupure)	X		
Coupure de l'ensemble de l'installation électrique (coupure d'urgence)	X	X	
2 - Dispositif de protection différentiel de sensibilité à l'origine de l'installation			
Présence	X		
Emplacement	X		
Caractéristiques techniques	X		
Courant différentiel-résiduel assigné	X	X	
Bouton test (si présent)	X	X	
Prise de terre			
Présence (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Constitution (sauf pour les immeubles collectifs d'habitation)	X		
Résistance (pour les immeubles collectifs d'habitation, uniquement si le logement dispose d'un conducteur principal de protection issu des parties communes)			X
Mesures compensatoires	X	X	X
Installation de mise à la terre (conducteur de terre, liaison équipotentielle principale, conducteur principal de protection, conducteurs de protection) <i>*Pour les immeubles collectifs d'habitation, le conducteur de terre, la liaison équipotentielle principale et le conducteur principal de protection ne sont pas concernés</i>			
Présence	X*		
Constitution et mise en œuvre	X*		
Caractéristiques techniques	X*		
Continuité			X*
Mises à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques			X
Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
Socles de prise de courant placés à l'extérieur : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA	X	X	
3 - DISPOSITIF DE PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES ADAPTES A LA SECTION DES CONDUCTEURS SUR CHAQUE CIRCUIT			
Présence	X		
Emplacement	X		X
Caractéristiques techniques	X		
Adéquation entre courant assigné (calibre) ou de réglage et section des conducteurs	X		
Interrupteurs généraux et interrupteurs différentiels courant assigné (calibre) adapté à l'installation électrique	X		
4 - Liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire			
Liaison équipotentielle			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
Continuité	X		X
Mesures compensatoires	X		X

Installation électrique adaptée aux conditions particulières des locaux contenant une baignoire ou une douche			
Adaptation de la tension d'alimentation des matériels électriques en fonction de leurs emplacements <i>** Dans le cas où aucune indication de la tension d'alimentation n'est précisée sur le matériel électrique (cas, notamment, des matériels alimentés en très basse tension).</i>	X **		X **
Adaptation des matériels électriques aux influences externes	X		
Protection des circuits électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA en fonction de l'emplacement	X	X	
5 - Protection mécanique des conducteurs			
Présence	X		
Mise en œuvre	X		
Caractéristiques techniques	X		
6 - Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage			
Absence de matériels vétustes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : inadaptation aux influences externes	X		
Matériels inadaptés à l'usage : conducteur repéré par la double coloration vert/jaune utilisé comme conducteur actif	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : fixation	X		
Matériels présentant des risques de contacts directs : état mécanique du matériel	X		
Installations particulières			
Appareils d'utilisation situés dans les parties communes alimentés depuis la partie privative			
Tension d'alimentation	X		X
Protection des matériels électriques par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30 mA (si non alimentés en TBTS***)	X	X	
Dispositif de coupure et de sectionnement à proximité.	X		
Appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes			
Tension d'alimentation	X		X
Mise à la terre des masses métalliques	X		X
Dispositif de coupure et de sectionnement de l'alimentation dans le logement.	X		
Piscine privée et bassin de fontaine			
Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements	X		X
*** TBTS : très basse tension de sécurité			
Informations complémentaires			
Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité ≤ 30 mA : protection de l'ensemble de l'installation électrique	X	X	
Socles de prise de courant : type à obturateur	X		
Socles de prise de courant : Type à obturateur	X		

ANNEXES

ATTESTATION(S) DE CERTIFICATION

Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI 6031 Version 001



Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur MINARD Philippe

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 08/06/2021 - Date d'expiration : 07/06/2028
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 08/06/2021 - Date d'expiration : 07/06/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 09/06/2021.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'infiltration par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2014 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'installation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert
Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac
ACCREDITATION
N° 4-0522
PORTÉE
CERTIFICATION DISPONIBLE SUR
DE PERSONNES WWW.COFRAC.FR

CPE DI FR 11 rev17

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

MINARD Philippe

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Electricité	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Plomb sans mention	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028
Termites métropole	Arrêté du 2 Juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	16/05/2021	15/05/2028

Date : 12/05/2021

Numéro de certificat : 10728460

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, MR MINARD PHILIPPE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par un opérateur :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés,
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de **300.000 €** par sinistre et 500.000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le Dossier de Diagnostic Technique.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



ATTESTATION D'ASSURANCE



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCES
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE**

Nous soussignés **AGENCE CALVET**, 8 rue du 5^{ème} régiment de chasseurs 24000 PERIGUEUX, ,
certifions que :

**SARL SEGUIER - EXPERTIMMO
2 RUE GAMBETTA
24 000 PERIGUEUX**

est garantie auprès de **AXA FRANCE IARD**, 313 Terrasses de l'Arche 92 727 NANTERRE

par le contrat **Responsabilité Civile Professionnelle N°6930372704** pour l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

Période de validité du 01/01/2022 au 31/12/2022

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie et ne peut engager l'Assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à PERIGUEUX
Le 30 décembre 2021

Sandra CALVET
Agent Général AXA
N° Orlas 14005950 - www.onlas.fr
rue du 5^e Régiment de Chasseurs - 24000 Périgueux
Tel : 05 53 54 74 86
E-mail : agence.calvet@axa.fr

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

N° : 2224E0060960P

N° de dossier : PM01082203

Etabli le : 1/8/2022

Valable jusqu'au : 31/7/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : 520 ROUTE DU SEL 24220 CASTELS ET BEZENAC

Type de bien : maison individuelle

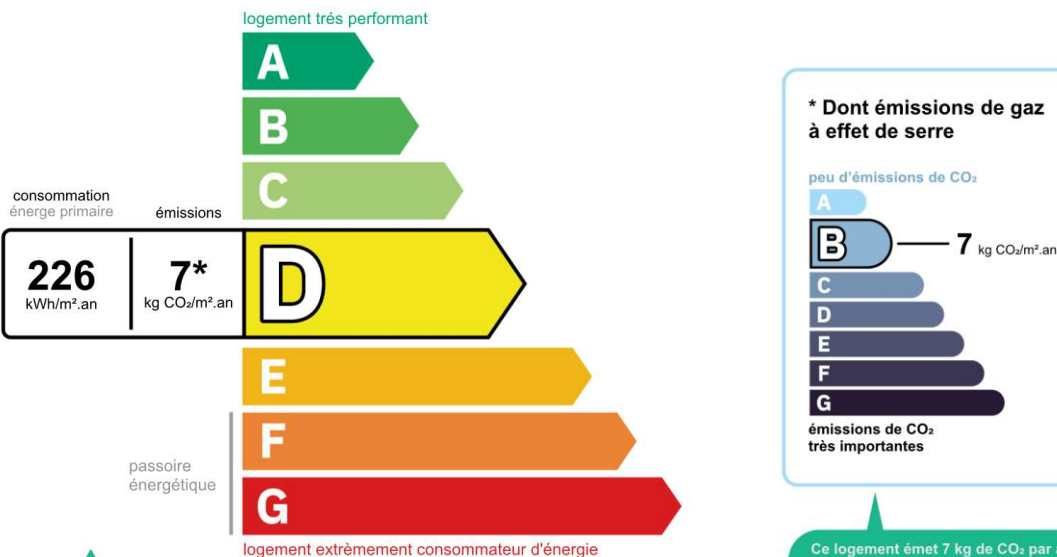
Année de construction : 2000

Surface habitable : 217,5 m²

Propriétaire : DESCHARMES FRANCIS

Adresse : 520 ROUTE DU SEL 24220 CASTELS ET BEZENAC

Performance énergétique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 7 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 66 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires).

Voir p.3 pour voir les détails par poste.



Entre **2840€** et **3900€** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?

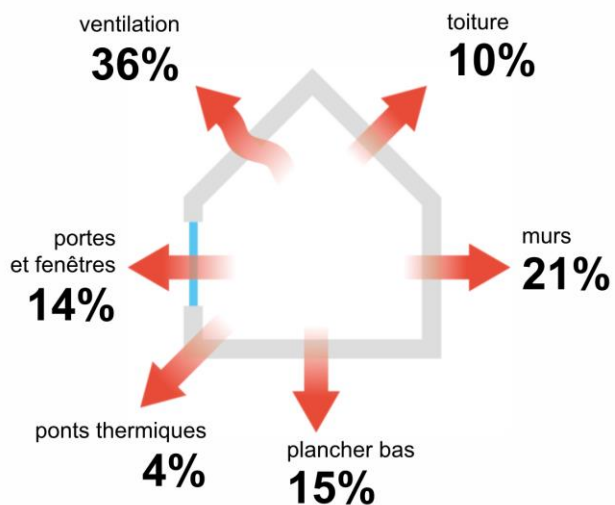
voir p.3

Informations diagnostiqueur
SARL SEQUIER
2 RUE GAMBETTA 24000
PERIGUEUX
Diagnostiqueur : MINARD

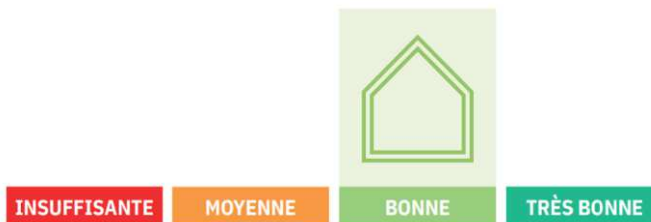
Tél : 0553058318
Email : contact@groupeexpertimmo.com
N° de certification : CPDI6031
Organisme de certification : ICERT

expertimmo
diagnostics

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation

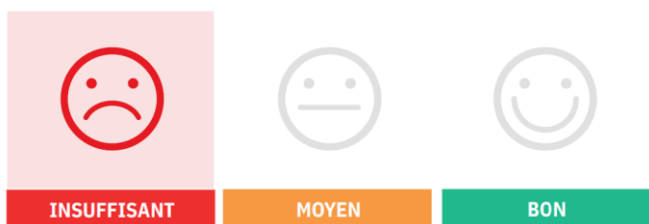


Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :

-  pompe à chaleur
-  chauffe eau thermodynamique
-  panneaux solaires photovoltaïques
-  panneaux solaires thermiques
-  géothermie
-  réseaux de chaleur vertueux
-  chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
Chauffage	électricité	35509 (15439 é.f.)	entre 2130€ et 2890€	75%
Chauffage	bois	2925 (2925 é.f.)	entre 80€ et 110€	3%
Eau chaude sanitaire	électricité	7878 (3425 é.f.)	entre 470€ et 650€	17%
Refroidissement	électricité	589 (256 é.f.)	entre 30€ et 50€	1%
Eclairage	électricité	987 (429 é.f.)	entre 60€ et 90€	2%
Auxiliaires	électricité	1310 (569 é.f.)	entre 70€ et 110€	3%
énergie totale pour les usages recensés		49198 kWh (23044 kWh é.f.)	entre 2840€ et 3900€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 160ℓ par jour.

é.f. → énergie finale

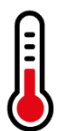
* Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°**

Chauffer à 19° plutôt que 21° c'est -20% sur votre facture **soit -719€ par an**

astuces

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -76% sur votre facture **soit -130€ par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 160ℓ/jour d'eau chaude à 40°**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (2-3 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ.

226ℓ consommés en moins par jour,






c'est -18% sur votre facture **soit -126€ par an**

astuces


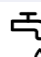



- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

Voir p.6 le descriptif complet et détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	Description	Isolation
 murs	Murs en briques creuses donnant sur l'extérieur, avec isolation intérieure. Murs inconnus donnant sur un comble fortement ventilé, avec isolation extérieure. Murs inconnus donnant sur un comble très faiblement ventilé, avec isolation extérieure.	moyenne
 plancher bas	Plancher bas dalle béton sur terre-plein isolation inconnue. Plancher bas bois sur solives bois donnant sur un local non chauffé (Garage) sans isolation.	moyenne
 toiture / plafond	Plancher haut combles aménagés sous rampant donnant sur des combles habitables avec isolation intérieure.	moyenne
 toiture / plafond	Plancher haut bois sous solives bois donnant sur des combles perdus avec isolation extérieure.	moyenne
 portes et fenetres	Fenêtre battante, PVC, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm). Porte-Fenêtre battante avec soubassement, PVC, Double Vitrage, Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm). Porte-Fenêtre coulissante, Métal rupture de pont thermique, Double Vitrage, Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu. Fenêtre battante, PVC, Double Vitrage, absence de volets. Porte bois vitrée double vitrage. Porte bois opaque pleine.	moyenne





Vue d'ensemble des équipements

	Description
 chauffage	1 : Système de chauffage individuel. Générateur à effet joule direct (électricité), 2000. Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte), 2000. Emetteurs : panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles 2 : Système de chauffage individuel. Générateur à effet joule direct (électricité), 2000. Emetteurs : panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles 3 : Système de chauffage individuel. Générateur à effet joule direct (électricité), 2000. Emetteurs : panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles convecteur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
 eau chaude sanitaire	Système ECS 1 individuel (électricité) 2000, production à accumulation, ballon séparé Système ECS 2 individuel (électricité) 2021, production à accumulation, ballon séparé
 climatisation	Sans objet PAC air/air, 2017, surface climatisée : 23 m ²
 ventilation	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
 pilotage	Absence de dispositif de pilotage

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels

Type d'entretien

 éclairages	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 radiateurs	Dépoussiérer les radiateurs régulièrement.
 ventilation	Nettoyer régulièrement les bouches.
 ventilation	Ne jamais boucher les entrées d'air.



Recommandations d'amélioration de la performance énergétique



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



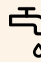





Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels montant estimé: 0€ à 0€

Lot	Description	Performance recommandée
-----	-------------	-------------------------

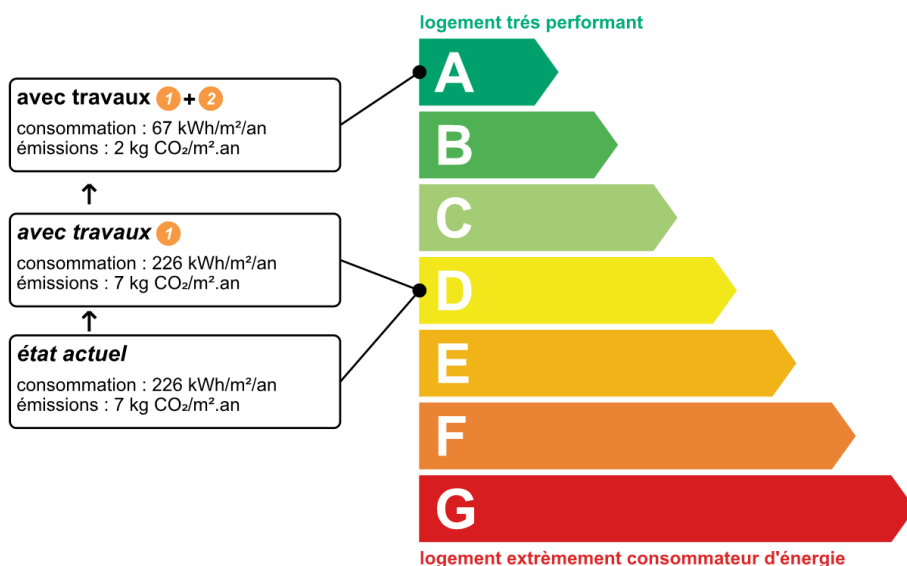
2 Les travaux à envisager montant estimé: 11970€ à 22808€

Lot	Description	Performance recommandée
 chauffage	Réguler et programmer le système de chauffage. Poser une horloge de programmation.	
 ventilation	Changement du système de ventilation en cas de défaillance. Calfeutrer les défauts d'étanchéité après avoir vérifié la présence d'entrées d'air (et qu'elles n'ont pas été bouchées).	
 eau chaude sanitaire	Remplacement du système de production d'ECS. Si le ballon est vétuste, remplacer par un ballon type NF C ou 2/3 étoiles (qui garantit un bon niveau d'isolation au niveau du ballon) ou un chauffe-eau thermodynamique.	
 toiture et combles	Complément d'isolation du plancher haut. Ne pas négliger l'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente.	
 plancher bas	Isolation du plancher bas par le dessous sur local non chauffé. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.	
 chauffage	Pompe à chaleur air/air. Installer une pompe à chaleur air/air	

Commentaires:

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

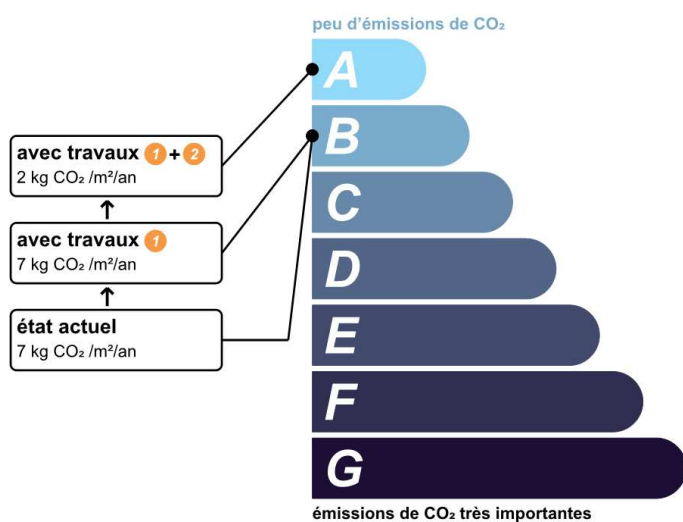
Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **Expertec 7.5**

Référence du DPE : **2224E0060960P**

méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**

date de visite du bien : **1/8/2022**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale : **D**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

url/api

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

La pompe à chaleur a été prise en compte uniquement pour le refroidissement

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	 Mesuré ou observé	24
altitude	 API / issue d'internet	71m
type de bâtiment	 Mesuré ou observé	maison individuelle
année de construction	 Estimé	2000
surface habitable du logement	 Mesuré ou observé	217,5 m ²
surface habitable de l'immeuble	 Mesuré ou observé	0 m ²
nombre de niveaux du logement	 Mesuré ou observé	2
hauteur moyenne sous plafond	 Mesuré ou observé	2,55 m
nb. de logements du bâtiment	 Mesuré ou observé	1

enveloppe











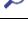




donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
1 - MUR EXT SUD	 surface	Mesuré ou observé 37,4386m ²
	 type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur
	 matériau mur	Mesuré ou observé Murs en briques creuses
	 épaisseur mur	Mesuré ou observé 20cm
	 état d'isolation	Mesuré ou observé isolé
	 type d'isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	 année isolation	Document fourni entre 1989 et 2000
	 bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé non
	 inertie	Mesuré ou observé légère
	 doublage	Mesuré ou observé matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
2 - MUR EXT OUEST	 surface	Mesuré ou observé 25,5096m ²
	 type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Extérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
2 - MUR EXT OUEST	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
3 - MUR EXT NORD	surface	Mesuré ou observé	36,5906m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
4 - MUR EXT EST	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé	4,061m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
5 - MUR LNC	année isolation	Document fourni	2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé	23,4406m ²
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Garage
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	49,4

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
5 - MUR LNC	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	 Mesuré ou observé	44,5
	état isolation des parois du local non chauffé	 Mesuré ou observé	non isolé
	matériau mur	 Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	 Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	 Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	 Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	 Document fourni	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	 Mesuré ou observé	non
	inertie	 Mesuré ou observé	légère
	doublage	 Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
6 - MUR EXT SUD	surface	 Mesuré ou observé	27,98m ²
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	 Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	 Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	 Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	 Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	 Document fourni	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	 Mesuré ou observé	non
	inertie	 Mesuré ou observé	légère
	doublage	 Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
7 - MUR EXT OUEST	surface	 Mesuré ou observé	12,1411m ²
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé	Extérieur
	matériau mur	 Mesuré ou observé	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	 Mesuré ou observé	20cm
	état d'isolation	 Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	 Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	 Document fourni	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	 Mesuré ou observé	non
	inertie	 Mesuré ou observé	légère
	doublage	 Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
8 - MUR EXT EST	surface	 Mesuré ou observé	18,1972m ²
	type de local non chauffé adjacent	 Mesuré ou observé	Extérieur

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
8 - MUR EXT EST	matériau mur	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	20cm
	état d'isolation	isolé
	type d'isolation	avec isolation intérieure
	année isolation	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	non
	inertie	légère
	doublage	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
9 - MUR EXT OUEST	surface	9,3174m ²
	type de local non chauffé adjacent	Extérieur
	matériau mur	Murs en briques creuses
	épaisseur mur	20cm
	état d'isolation	isolé
	type d'isolation	avec isolation intérieure
	année isolation	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	non
10 - MUR LNC	inertie	légère
	doublage	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	9,3174m ²
	type de local non chauffé adjacent	Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	9,31
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	206
	état isolation des parois du local non chauffé	non isolé
	matériau mur	inconnu
11 - MUR LNC	état d'isolation	isolé
	type d'isolation	avec isolation extérieure
	année isolation	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	non
	inertie	légère
	doublage	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	10,2296m ²

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
11 - MUR LNC	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Comble très faiblement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	11,71
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	83
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	isolé
	matériau mur	Mesuré ou observé	inconnu
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure
	année isolation	Document fourni	entre 1989 et 2000
	bâtiment construit en matériaux anciens	Mesuré ou observé	non
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	doublage	Mesuré ou observé	matériau de doublage connu(plâtre, brique, bois)
	surface	Mesuré ou observé	153
	Plafond 1	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé
surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu		Mesuré ou observé	153
surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue		Mesuré ou observé	206
état isolation des parois du local non chauffé		Mesuré ou observé	non isolé
type de ph		Mesuré ou observé	Combles perdues, bois sous solives bois
état d'isolation		Mesuré ou observé	isolé
type d'isolation		Mesuré ou observé	avec isolation extérieure
année isolation		Document fourni	entre 1989 et 2000
Plafond 2	inertie	Mesuré ou observé	légère
	surface	Mesuré ou observé	29
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	29
surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	39	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plafond 2	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	type de ph	Mesuré ou observé	Combles perdues, bois sous solives bois
	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation extérieure
	année isolation	Document fourni	entre 1989 et 2000
	inertie	Mesuré ou observé	légère
Plafond 3	surface	Mesuré ou observé	33,4592
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	34,6
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	206
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	type de ph	Mesuré ou observé	Combles habitables, combles aménagés sous rampant
Plancher 1	état d'isolation	Mesuré ou observé	isolé
	type d'isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	année isolation	Document fourni	entre 1989 et 2000
	inertie	Mesuré ou observé	légère
	surface	Mesuré ou observé	168,4
	type de pb	Mesuré ou observé	dalle béton
Plancher 2	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	terre-plein
	état d'isolation	Mesuré ou observé	inconnue
	périmètre plancher déperditif sur terre - plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé... P	Mesuré ou observé	65,3
	surface plancher sur terre-plein... S	Mesuré ou observé	168,4
Plancher 1	inertie	Mesuré ou observé	légère
	surface	Mesuré ou observé	22,6
	type de pb	Mesuré ou observé	bois sur solives bois
Plancher 2	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Garage

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plancher 2	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	49,4
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	67
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	état d'isolation	Mesuré ou observé	non isolé
	inertie	Mesuré ou observé	légère
Fenêtre 1	surface de baie	Mesuré ou observé	1,18
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	
Fenêtre 2	surface de baie	Mesuré ou observé	1,656
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 2	joint	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 3	surface de baie	Mesuré ou observé	2,795
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre battante avec soubassement
	joint	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun	
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	
Fenêtre 4	surface de baie	Mesuré ou observé	4,3
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Métal rupture de pont thermique
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre coulissante
	joint	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 4	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 5	surface de baie	Mesuré ou observé	0,4284
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Aucune
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Ouest : 1 baies
Fenêtre 6	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
	surface de baie	Mesuré ou observé	1,656
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
joints	Mesuré ou observé	présence	
type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)	
orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies	
type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 6	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Fenêtre 7	surface de baie	Mesuré ou observé	1,932
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun	
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	
Fenêtre 8	surface de baie	Mesuré ou observé	5,256
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Métal rupture de pont thermique
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Porte-Fenêtre coulissante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Nord : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun	
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
enveloppe (suite) Fenêtre 9	surface de baie	Mesuré ou observé	1,2
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	
Fenêtre 10	surface de baie	Mesuré ou observé	1,656
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
	présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
	gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
	double fenêtre	Mesuré ou observé	non
	inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Sup. 75°
	type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	PVC
	positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
	type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type volets	Mesuré ou observé	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (e > 22 mm)
	orientation des baies	Mesuré ou observé	Sud : 1 baies
	type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur	
Fenêtre 11	surface de baie	Mesuré ou observé	0,6808
	type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
enveloppe (suite)	Fenêtre 11	épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
		présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
		gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
		double fenêtre	Mesuré ou observé	non
		inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Inf. 75°
		type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
		positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu extérieur
		type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
		joints	Mesuré ou observé	présence
		type volets	Mesuré ou observé	Aucune
		orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
		type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun
		type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
		type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Comble fortement ventilé
		surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	34,6
		surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	206
état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé		
enveloppe (suite)	Fenêtre 12	surface de baie	Mesuré ou observé	0,46
		type de vitrage	Mesuré ou observé	Double Vitrage
		épaisseur lame d'air	Mesuré ou observé	16
		présence couche peu émissive	Mesuré ou observé	non
		gaz de remplissage	Mesuré ou observé	argon ou krypton
		double fenêtre	Mesuré ou observé	non
		inclinaison vitrage	Mesuré ou observé	Inf. 75°
		type menuiserie(PVC...)	Mesuré ou observé	Bois
		positionnement de la menuiserie	Mesuré ou observé	nu extérieur
		type ouverture(fenêtre battante...)	Mesuré ou observé	Fenêtre battante
		joints	Mesuré ou observé	présence
		type volets	Mesuré ou observé	Aucune
		orientation des baies	Mesuré ou observé	Est : 1 baies
		type de masques proches	Mesuré ou observé	aucun

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Fenêtre 12	type de masque lointain	Mesuré ou observé	aucun
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Comble fortement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	34,6
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	206
	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
Porte 1	surface de porte	Mesuré ou observé	1,935m ²
	type de porte	Mesuré ou observé	Bois vitrée double vitrage
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Extérieur
Porte 2	surface de porte	Mesuré ou observé	1,681m ²
	type de porte	Mesuré ou observé	Bois opaque pleine
	joints	Mesuré ou observé	présence
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Garage
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	49,4
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	44,5
Porte 3	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	surface de porte	Mesuré ou observé	1,681m ²
	type de porte	Mesuré ou observé	Bois opaque pleine
	joints	Mesuré ou observé	absence
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé	Garage
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé	49,4
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé	44,5
Porte 4	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé	non isolé
	surface de porte	Mesuré ou observé	1,476m ²

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Porte 4	type de porte	Mesuré ou observé Bois opaque pleine
	joints	Mesuré ou observé absence
	type de local non chauffé adjacent	Mesuré ou observé Comble très faiblement ventilé
	surface des parois séparant le logement du local non chauffé Aiu	Mesuré ou observé 11,71
	surface séparant le local non chauffé de l'extérieur Aue	Mesuré ou observé 83
pont thermique 1	état isolation des parois du local non chauffé	Mesuré ou observé isolé
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Plancher 1 / 1 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 18,08m
pont thermique 2	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation / avec isolation intérieure
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Plancher 1 / 2 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 9,9m
pont thermique 3	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation / avec isolation intérieure
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Plancher 1 / 3 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 18,08m
pont thermique 4	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation / avec isolation intérieure
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Plancher 1 / 4 - MUR EXT EST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 1,55m
pont thermique 5	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation / avec isolation intérieure
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Plancher 1 / 5 - MUR LNC
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 10,23m
pont thermique 6	type isolation	Mesuré ou observé sans isolation / avec isolation intérieure
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Porte 1 / 3 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,2m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
pont thermique 7	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Porte 2 / 5 - MUR LNC
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,92m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
pont thermique 8	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Porte 3 / 5 - MUR LNC
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,92m

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
pont thermique 8	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 9	type de pont thermique	Mesuré ou observé Porte 4 / 11 - MUR LNC
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,82m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation extérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
pont thermique 10	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 1 / 1 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 4,36m
pont thermique 11	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 12	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 2 / 1 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,16m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
pont thermique 13	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 3 / 1 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 5,6m
pont thermique 14	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé non
	position menuiserie	Mesuré ou observé nu intérieur
pont thermique 14	type de pont thermique	Mesuré ou observé Fenêtre 5 / 2 - MUR EXT OUEST
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé 2,7m
	type isolation	Mesuré ou observé avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé 5cm

enveloppe (suite)

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
pont thermique 15	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Fenêtre 6 / 3 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,16m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
pont thermique 16	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Fenêtre 7 / 3 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,56m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
pont thermique 17	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Fenêtre 8 / 3 - MUR EXT NORD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	6,78m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
pont thermique 18	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Fenêtre 9 / 6 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	4,4m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur
pont thermique 19	type de pont thermique	Mesuré ou observé	Fenêtre 10 / 6 - MUR EXT SUD
	longueur du pont thermique	Mesuré ou observé	5,16m
	type isolation	Mesuré ou observé	avec isolation intérieure
	largeur du dormant menuiserie	Mesuré ou observé	5cm
	retour d'isolation menuiserie	Mesuré ou observé	non
	position menuiserie	Mesuré ou observé	nu intérieur

enveloppe (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
système de ventilation	type de ventilation	Mesuré ou observé	VMC SF Auto réglable de 1982 à 2000
	année d'installation	Valeur par défaut	2000
	nombre de façades exposées	Mesuré ou observé	plusieurs
Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	type d'installation de chauffage	Mesuré ou observé	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
	surface chauffée	Mesuré ou observé	72m ²
	type de générateur	Mesuré ou observé	Générateur à effet joule direct
	ancienneté	Mesuré ou observé	2000
	énergie utilisée	Mesuré ou observé	électricité

équipements

Fiche technique du logement (suite)




donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
équipements (suite)	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint	type de générateur	Mesuré ou observé	Poêle/insert bois bûches (sans label flamme verte)
		ancienneté	Mesuré ou observé	2000
		énergie utilisée	Mesuré ou observé	bois
		type de combustible bois	Mesuré ou observé	bûches
		type d'émetteur	Mesuré ou observé	panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
		année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé	2000
		surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé	72m ²
		type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé	divisé
		type de régulation	Mesuré ou observé	Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
		présence comptage	Mesuré ou observé	non
	type de distribution	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution	
	type d'émetteur	Mesuré ou observé	autre équipement	
	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé	2000	
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé	72m ²	
	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé	divisé	
	type de régulation	Mesuré ou observé	poêle charbon, bois, fioul ou GPL	
	présence comptage	Mesuré ou observé	non	
	type de distribution	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution	
	Installation de chauffage sans solaire	type d'installation de chauffage	Mesuré ou observé	Installation de chauffage sans solaire
		surface chauffée	Mesuré ou observé	119m ²
type de générateur		Mesuré ou observé	Générateur à effet joule direct	
ancienneté		Mesuré ou observé	2000	
énergie utilisée		Mesuré ou observé	électricité	
type d'émetteur		Mesuré ou observé	panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles	
année d'installation de l'émetteur		Mesuré ou observé	2000	
surface chauffée par l'émetteur		Mesuré ou observé	119m ²	
type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé	divisé		

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Installation de chauffage sans solaire	type de régulation	Mesuré ou observé	Panneau rayonnant ou radiateur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
	présence comptage	Mesuré ou observé	non
	type de distribution	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution
Installation de chauffage sans solaire	type d'installation de chauffage	Mesuré ou observé	Installation de chauffage sans solaire
	surface chauffée	Mesuré ou observé	26,5m ²
	type de générateur	Mesuré ou observé	Générateur à effet joule direct
	ancienneté	Mesuré ou observé	2000
	énergie utilisée	Mesuré ou observé	électricité
	type d'émetteur	Mesuré ou observé	convecteur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
	année d'installation de l'émetteur	Mesuré ou observé	2000
	surface chauffée par l'émetteur	Mesuré ou observé	26,5m ²
	type de chauffage (divisé, central)	Mesuré ou observé	divisé
	type de régulation	Mesuré ou observé	Convecteur électrique NFC, NF2 étoiles ou NF3 étoiles
	présence comptage	Mesuré ou observé	non
	type de distribution	Mesuré ou observé	pas de réseau de distribution
	système de refroidissement	surface habitable refroidie	Mesuré ou observé
année installation équipement		Mesuré ou observé	2017
Système ECS 1	type d'installation	Mesuré ou observé	installation classique
	type de générateur	Mesuré ou observé	Chauffe-eau électrique
	ancienneté	Mesuré ou observé	2000
	énergie utilisée	Mesuré ou observé	électricité
	type production ECS	Mesuré ou observé	accumulation
	Traçage / bouclage ECS	Mesuré ou observé	non
	pièces alimentées contiguës	Mesuré ou observé	non
	production hors volume habitable	Mesuré ou observé	oui
	volume de stockage	Mesuré ou observé	300l
	type de ballon	Mesuré ou observé	Chauffe-eau vertical, classe B ou 2 étoiles
Système ECS 2	type d'installation	Mesuré ou observé	installation classique
	type de générateur	Mesuré ou observé	Chauffe-eau électrique
	ancienneté	Mesuré ou observé	2021
	énergie utilisée	Mesuré ou observé	électricité
	type production ECS	Mesuré ou observé	accumulation
	Traçage / bouclage ECS	Mesuré ou observé	non
	pièces alimentées contiguës	Mesuré ou observé	oui

équipements (suite)

Fiche technique du logement (suite)

équipements (suite)	donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
	Système ECS 2	production hors volume habitable		Mesuré ou observé	non
		volume de stockage		Mesuré ou observé	150l
		type de ballon		Mesuré ou observé	Chauffe-eau vertical, classe B ou 2 étoiles

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

520 Route du Sel 24220 CASTELS

D 1281

INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 01/08/2022

Valide jusqu'au : 01/02/2023

N° de commande : 286911

Reference interne: PM01082203

Adresse : 520 Route du Sel 24220 CASTELS

Cadastre :

24087 000 D 1281

Commune : CASTELS

Code postal : 24220

Code insee : 24087

Lat/Long : 44.85545965, 1.064633365072183

Vendeur ou Bailleur :

MR DESCHARMES FRANCIS

Acquéreur ou locataire :



RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

Réglementaire

RADON Niveau 1

SEISME Niveau 1

ENSA/PEB Aucun

Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 0

ICPE 0

Sols Argileux Faible ou Nul ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Etude géotechnique du sol non requise (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel

Inondation

[Approuvé] Le 15/04/2011 : Inondation Inondation Dordogne

[Approuvé] Le 15/04/2011 : Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau Dordogne

Exposition

D 1281 OUI

Risque minier

Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune

Risque technologique

Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune

**INFORMATIONS
LEGALES**

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/JQDDU>

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

Mis à jour le

2. Adresse ou parcelles

Code postal ou Insee

Commune

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N** Oui Non

Prescrit

Anticipé

Approuvé

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation

crue torrentielle

remontée de nappe

avalanches

cyclone

mouvements de terrain

sécheresse géotechnique

feux de forêt

séisme

volcan

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** Oui Non

prescrit

anticipé

approuvé

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain

autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique

Effet thermique

Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui Non

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1
Très faible

zone 2
Faible

zone 3
Modérée

zone 4
Moyenne

zone 5
Forte

INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui Non

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui Non

Vendeur ou Bailleur
MR DESCHARMES FRANCIS

Date / Lieu
01/08/2022 / CASTELS

Acquéreur ou Locataire

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement MTES / DGPR juillet 2018

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse

Code postal ou Insee

Commune

520 Route du Sel 24220 CASTELS

24220

CASTELS

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

Oui Non

Révisé

Approuvé

Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON
Aucun

zone A¹
Très forte

zone B²
Forte

zone C³
modérée

zone D⁴
Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de : CASTELS
où est sis l'immeuble.

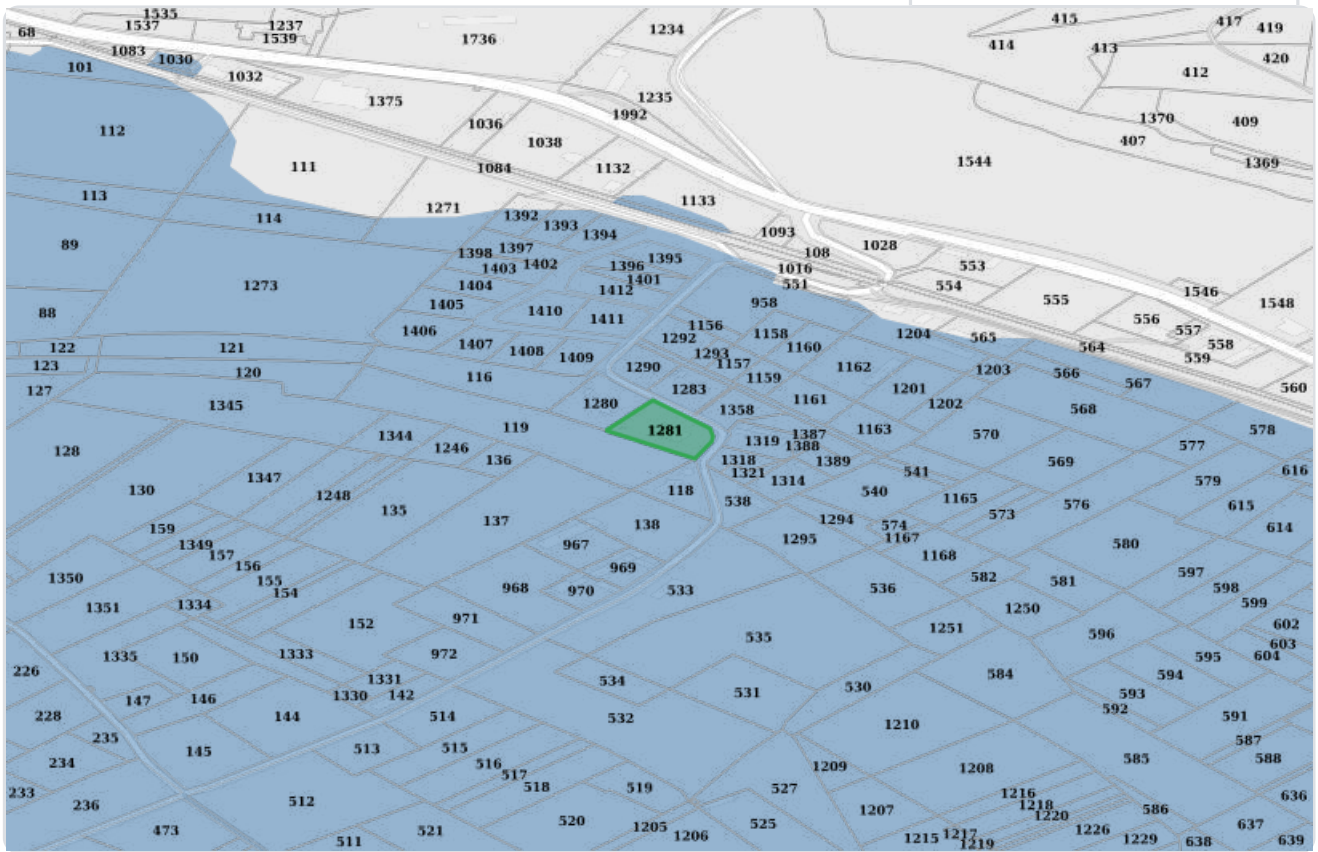
Vendeur ou Bailleur
MR DESCHARMES FRANCIS

Date / Lieu
01/08/2022 / CASTELS

Acquéreur ou Locataire

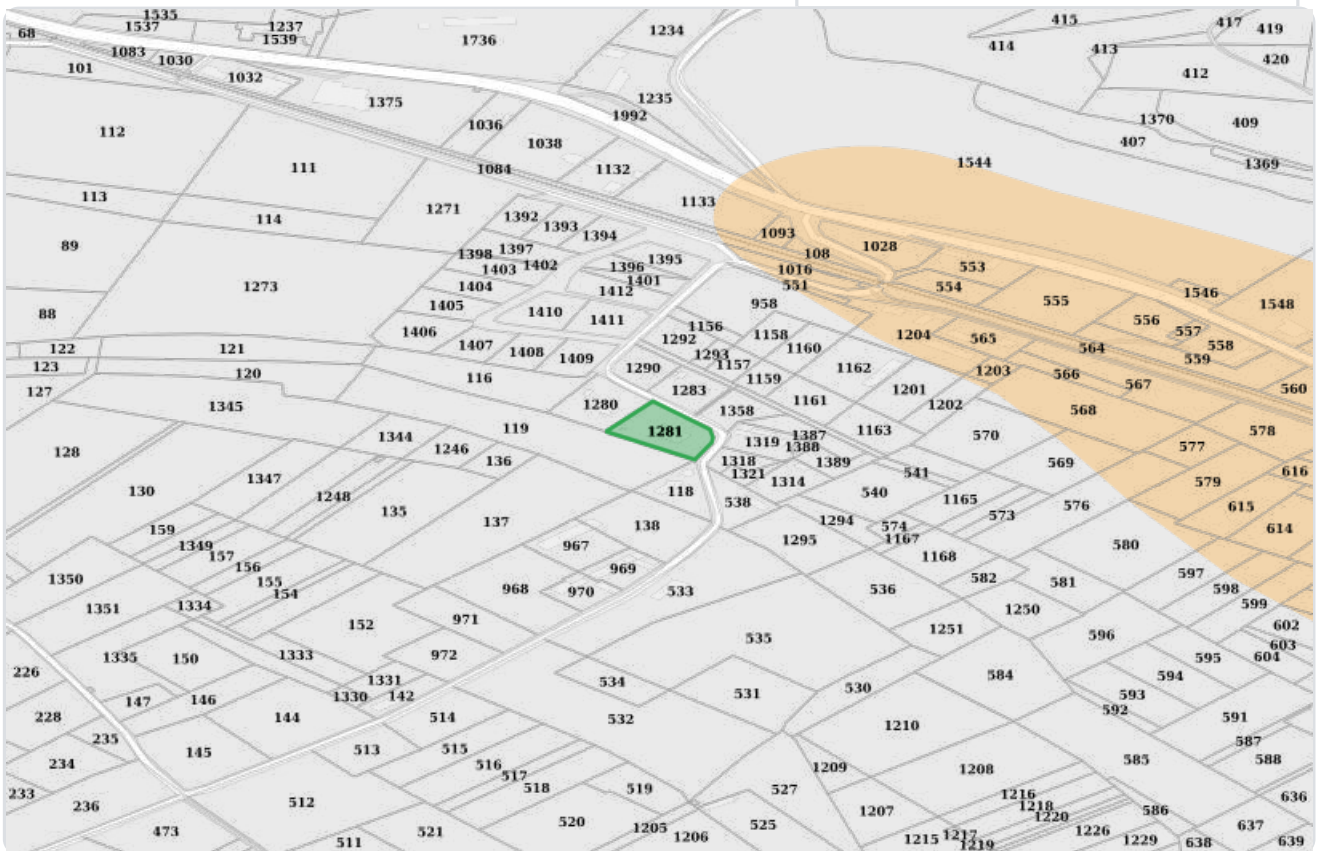
information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus. consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

INONDATION



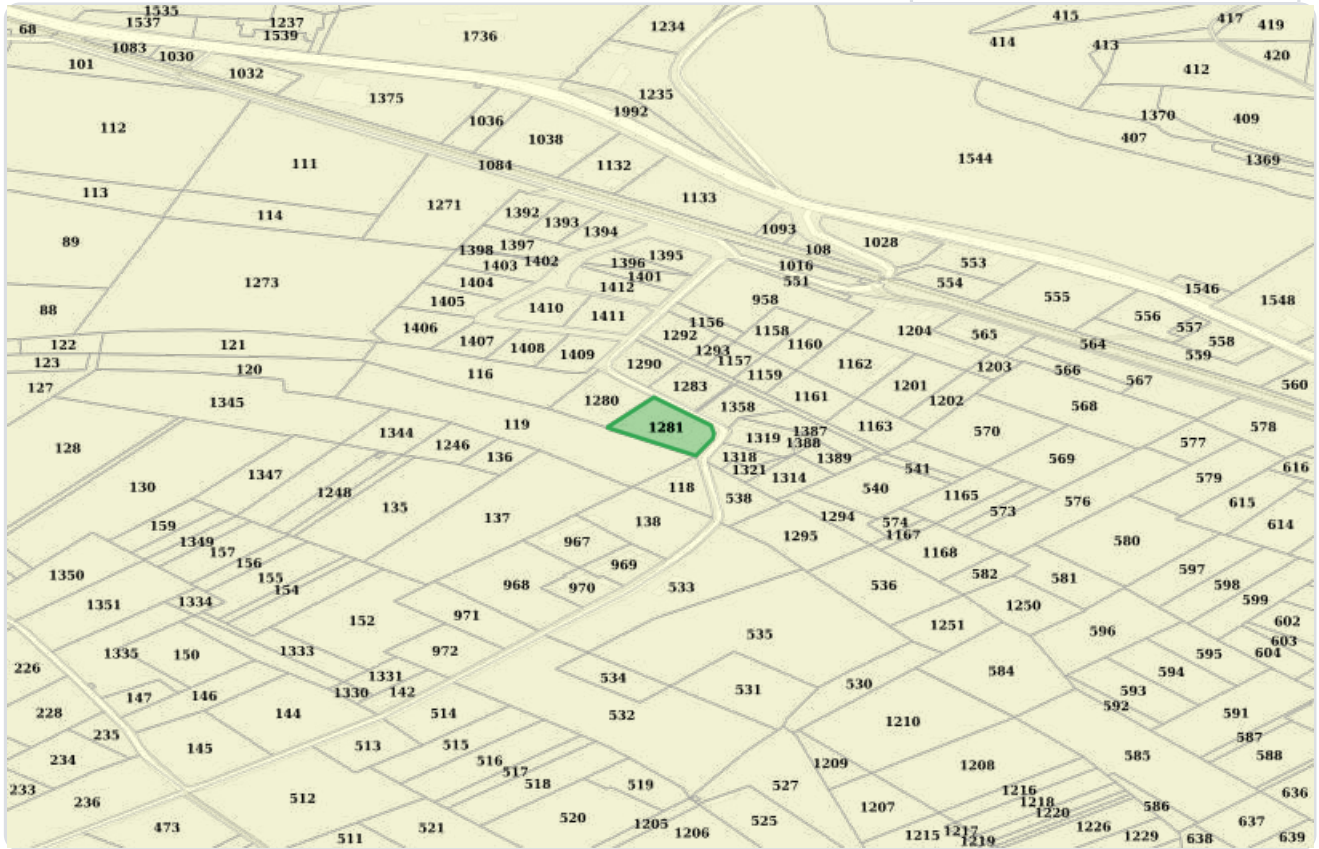
Zone de risque

MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



Moyen

RADON



Niveau 1

SÉISME



1 - Très faible

BASOL-BASIAS



Non concerné

ICPE



Non concerné

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Non concerné

SIS



Non concerné

Préfecture : Dordogne

Commune : CASTELS

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

520 Route du Sel 24220 CASTELS

24220 CASTELS

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Sécheresse	01/04/2017	30/09/2017	30/09/2017	12/08/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/06/2003	04/06/2003	04/06/2003	19/10/2003	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/12/1993	15/01/1994	15/01/1994	10/02/1994	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2005	30/09/2005	30/09/2005	22/05/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/05/1988	15/05/1988	15/05/1988	23/10/1988	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2020	31/12/2020	31/12/2020	06/06/2021	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2019	31/12/2019	31/12/2019	25/10/2020	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	30/09/2003	31/12/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/05/2008	25/05/2008	25/05/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2015	31/12/2015	31/12/2015	27/12/2016	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

01/08/2022

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

MR DESCHARMES FRANCIS

Nom de l'acquéreur ou du locataire